



PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

**Relevé de décisions de la réunion
prophylaxies déléguées dans l'ex-région Midi-Pyrénées
Montauban le 12 juin 2017 de 9h30 à 17h00**

Participants : voir feuille d'émargement

*Ordre du jour : cf ordre du jour déroulé de la journée distribué dans dossier
Feuille d'émargement : cf PJ*

Sujet	Compte-rendu
Propos introductifs	<p>Valérie Vogler, Cheffe d'unité gouvernance sanitaire et plate-forme régionale d'épidémiologie-surveillance, Service Régional de l'Alimentation (SRAL), DRAAF Occitanie, présente le contexte de réforme territoriale avec la fusion des anciennes régions Languedoc-Roussillon (LR) et Midi-Pyrénées (MP) et l'objectif d'une politique sanitaire régionale partagée, avec respect des spécificités des différents territoires et concertation étroite entre les niveaux régional et départemental. Ce travail d'harmonisation a été entamé en ex-MP avec une convention régionale.</p> <p>L'objectif de cette réunion est de faire un bilan de la campagne de prophylaxies 2016-2017, quantitatif et qualitatif et la préparation de la campagne de prophylaxies 2017-2018.</p> <p>Les GDS demandent que la date de cette réunion régionale soit annoncée plus tôt pour que les travaux départementaux soient débutés en mai afin de mieux valoriser les échanges.</p>
Bilan de la campagne de prophylaxies bovines 2016-2017 DRAAF	<p>Cf diaporama et document pré-bilan campagne 2016-2017.</p> <p>Les anomalies SIGAL remontées à ce stade pour des interventions très spécifiques sont en cours de régularisation ou ont été corrigées (dépt 65 et 81).</p> <ul style="list-style-type: none">- Une harmonisation des libellés SIGAL est en cours de discussion au niveau national. La réflexion qui avait été entamée au niveau régional, est arrêtée dans l'attente du travail national. Les interventions sans maladies déléguées concernent l'IBR avec des animaux < 24 mois.- Taux de traitement des rapports d'inspection : le cahier des charges reste identique pour la prochaine campagne. L'évolution du

Sujet	Compte-rendu
	<p>cahier des charges imposant un rapport d'inspection (RI) systématique, a été reporté à la campagne 2018/2019. Il a donc été demandé une prorogation du CC BV V.3. Aussi, la finalisation du traitement des interventions par l'OVS se matérialise soit par la validation d'un RI, soit par la saisie d'une décision de non réalisation.</p> <p>- Un tableau de bord national est en cours d'élaboration. Le GDS 12 demande que des données supplémentaires soient ajoutées sur la saisie des décisions de non réalisation ; le taux de traitement réel par le GDS serait ainsi mieux estimé. La DRAAF précise qu'elle a déjà transmis cette demande. Une question se pose sur la pertinence du nombre de rapports d'inspection invalidés.</p> <p>Les saisies des suites DDCSPP sont à un niveau très faibles pour le moment. Se pose le problème de saisie de la police sanitaire qui n'apparaît pas dans le menu des suites proposées avec une hétérogénéité des saisies départementales. Les DDCSPP ont eu une formation SIGAL prophylaxies le 27/04/2017 en région et feront ces saisies d'ici la fin juillet 2017. Les DD'CS'PP demandent de pouvoir rajouter des commentaires lors de la saisie.</p> <p>GDS : Finalisation des évaluations des interventions avant fin juin 2017.</p> <p>DDecPP : Saisie des suites aux interventions B et C avant fin juillet 2017</p> <p>Bilan régional final en août 2017.</p>
<p>Bilan campagne de prophylaxie bovine (FRGDS et responsables techniques GDS 12 et GDS 65)</p>	<p>- cf diaporama</p> <p>- Les bilans quantitatifs sont réalisés avec des dates de clôture de campagne variables selon les départements (cf conventions quadripartites) mais il apparaît que le nombre de relances affichées est sous-estimé par rapport au travail réel (20 % - 3000 courriers). Ces relances sont réalisées dans le mois précédant la fin de la campagne.</p> <p>- Les GDS demande une traçabilité écrite des demandes spécifiques des DDecPP en cas de changement d'évaluation ou de dérogation particulière et une information sur les suites données par les DDecPP.</p> <p>- La majorité des anomalies relevées par la FRGDS sont des anomalies de remplissage des DAP par les vétérinaires. Quelques anomalies sont également observées dans la remontée SIGAL par les laboratoires avec des cas d'écrasement de résultats partiels.</p> <p>- État des lieux des conventions tri ou quadripartites : elles sont renouvelées annuellement par tacite reconduction. Les conventions tripartites avec les laboratoires laitiers (CIALSO et LIAL) sont signées. Concernant les conventions quadripartites, elles ne sont pas signées dans 3 départements (31, 81 et 82) pour des motifs variables selon les départements (délais de signature, désaccord avec la représentation de la profession vétérinaire). Les DD'CS'PP concernées indiquent que ces situations devraient se régulariser très prochainement.</p>

Sujet	Compte-rendu
Dispositif prévu pour les suites (échanges avec les DDecPP)	<p>- Gestion des rapports B et de leurs suites? Il n'y a pas de politique régionale actuellement et une harmonisation sera difficile dans le mesure où il s'agit souvent de cas particuliers. Un travail national est en cours. Toutefois, les témoignages des départements 81, 46, 09 montrent une application d'un éventail de suites administratives et/ou pénales (avertissements, mise en demeure, retrait, procès-verbaux, mise en contrôle conditionnalité).</p> <p>- Les GDS rencontrent des difficultés dans les relances et demandent un appui plus important des autorités administratives pour des situations qui relèvent souvent de problèmes socio-économiques et pour lesquels ils se sentent démunis.</p>
Identification des bonnes pratiques et pistes d'amélioration (vétérinaires, laboratoires)	<p>- cf diaporama</p> <p>- le formulaire de dysfonctionnements du SMQ, revu par les responsables qualité de la FRGDS MP, fait état de 54 anomalies relevées par les opérateurs d'inspection.</p> <p>- Ce premier exercice de revue des dysfonctionnements a le mérite d'exister et sera amélioré les années suivantes par la revue par chaque partie des dysfonctionnements rencontrés dans la campagne.</p> <p>- Le SRAL propose de réaliser un travail plus en amont des réunions prophylaxies (mois de mai) afin d'effectuer une véritable revue des bonnes pratiques et des points à améliorer pour chaque partenaire.</p>
Tuberculose bovine (Pierre JABERT coordinateur inter-régional tuberculose bovine)	<p>- cf diaporama et modèle de fiche départementale 09</p> <p>- Pierre Jabert présente la situation épidémiologique de la tuberculose en France et en régions et les propositions de modifications des modalités de surveillance. Pour MP, un foyer du 47 non maîtrisé a tendance à se diffuser en nappe vers MP et NA et un foyer partagé entre les départements 09 et 31 persiste avec la faune sauvage contaminée. Le sud-ouest représente 88 % des foyers nationaux.</p> <p>4 départements (12,46,81 et 82) de MP ne font plus de prophylaxie systématique. Dans les départements concernés par des infections tuberculose, des zonages renforcés sont mis en place.</p> <p>Pour la prochaine campagne 2017-2018, il sera proposé une généralisation de l'IDC en zone de dépistage renforcé (meilleure sensibilité et meilleure spécificité). Il est rappelé que la participation de l'Etat est de 3 AMO.</p> <p>Des nouvelles mesures réglementaires de surveillance de la faune sauvage ont été adoptées et il convient de les mettre en place.</p> <p>Pour la prochaine campagne 2017-2018, il sera proposé un élargissement des zonages de surveillance d'un rang de commune (3 rangs) pour prendre en compte les effets des foyers à la périphérie des zonages et de fusionner zones de surveillance faune sauvage et zone de surveillance faune domestique.</p> <p>Une présentation et une proposition seront discutées dans les départements concernés.</p> <p>La validation de ces mesures nécessite, en outre, une consultation du CROPSAV. Il est prévu, à ce stade, une consultation écrite de la</p>

Sujet	Compte-rendu
	<p>section spécialisée santé animale en septembre 2017</p> <p><i>Evolution suite la réunion :</i></p> <p><i>La consultation du CROPSAV est reportée au mois de novembre, sous forme d'une réunion présentielle de la section spécialisée en santé animale, afin de laisser un délai suffisant de consultation des partenaires en amont de la réunion et de faciliter les échanges sur ce sujet sanitaire important dans la région.</i></p> <p>Des questions avec la salle concernant l'utilisation de l'interferon gamma versus l'abattage diagnostique. Un débat est posé sur la communication de la contamination de la faune sauvage, la démotivation des partenaires (chasseurs, notion de réservoir ou d'indicateurs, vétérinaires) et la nécessité de la remontée rapide des informations (sensibilisation des vétérinaires).</p>
<p>Retour sur le groupe de travail GDS France sur l'harmonisation du calcul des coûts et demande régionale de complément financier sur la gestion de la tuberculose (FRGDS MP)</p>	<p>- cf diaporama</p> <p>Un retour sur le travail du groupe national GDS France sur l'harmonisation du calcul des coûts de gestion des délégations, et notamment sur la dernière réunion du 20/06/2017, est réalisé.</p> <p>La saisie des résultats tuberculose par les GDS concernés par les surveillances renforcées est également exposée avec le surcroît de travail imposé par cette gestion particulière. Une revalorisation de la participation de l'Etat est fortement attendue sur cette action avec une proposition argumentée des GDS de 9,12 € par atelier concerné. L'arbitrage régional de cette demande sera examiné en juillet 2017 par le SRAL avec les directeurs des DDecPP.</p> <p>Un format du rapport financier incluant l'enregistrement du temps de travail au GDS, la comptabilité analytique par action et les coûts de structure, les coûts spécifiques et les charges salariales est en cours de discussion, au niveau national. Le modèle de l'annexe de la convention technique et financière sera éventuellement modifié en cours de campagne 2017-2018, en fonction de l'évolution de ces travaux. Les participants s'accordent pour annexer à la convention 2017/2018 un bilan financier sur la base du modèle adopté en Bourgogne, servant de base pour les travaux nationaux.</p>
<p>Préparation de la campagne de prophylaxies 2017-2018 : conventions techniques et financières, modalités pratiques et évolutions</p>	<p>Clôture campagne 2016-2017 : en cours. Les bilans techniques et financiers, sur la base des modèles de la convention, sont à transmettre au SRAL par la FRGDS MP au plus tard le 30 septembre 2017.</p> <p>Convention : 1^{er} juillet 2017-30 juin 2018</p> <p>La convention technique et financière ne sera pas modifiée pour la prochaine campagne, hormis les mises à jour des montants d'indemnisation. Les annexes sont inchangées à ce stade. Elles seront adaptées en cours d'année lorsque les formats adéquats auront été revus par les GDS et le SRAL.</p>

Sujet	Compte-rendu
	<p>Compte rendu financier à envoyer au plus tard le 30 mars 2018, bilan technique le 30 septembre 2018.</p> <p>- Les GDS demandent que :</p> <ul style="list-style-type: none"> * le stockage des DAP soient précisés dans les conventions tri/quadripartites (gestion à bien définir) ; * le surcoût de la mise en place de zonages particuliers en surveillance tuberculose et de leur gestion déléguée aux OVS soient pris en compte dans la convention 2017-2018 (demande de 9, 12 € par atelier est en cours d'arbitrage) * l'abandon du tableau décisionnel (gestion des cas particuliers) qui avait été approuvé en région l'an passé. Respect du cahier des charges CCv3 BV. * la validation de l'absence de liste de bovins annexée dans les relances éleveurs pour les prophylaxies partielles ou sous réalisées (SIGAL ne le permet pas), en contradiction avec la CDC (page 55 du CDC). En complément de celle déjà transmise par la FRGDS, il est demandé la transmission d'une modification du CDC par le SRAL à la DGAL. <p>- Concernant le processus de validation et de signature de la convention, il est demandé par le SRAL d'accélérer le délai en demandant au président de l'OVS régional de représenter les 8 présidents de GDS départementaux. Cette demande sera rapportée aux présidents par les directeurs présents.</p> <p>- le GDS 12 souhaiterait une modification de la prise en charge financière pour la partie > 3000 exploitations pour les gros départements d'élevage : actuellement , passage de 4,8 ou 4 € à 2 € par cheptel. Il est demandé une différence moindre. Cette évolution est du ressort du niveau national. En outre, le différentiel entre cheptel et atelier est très important et n'est pas pris en compte actuellement. Valérie Vogler, personne ressource sur le sujet des délégations, informera la DGAL et rappelle qu'il est demandé depuis plusieurs années une refonte totale du dispositif d'indemnisation et, qu'à ce stade, les travaux ne sont pas finalisés.</p>
<p>Mesures IBR campagne 2017-2018</p>	<p>Le SRAL présente les avis du CROPSAV, la convention régionale et les suites des avis du CROPSAV. Cf diaporama et compte-rendu du CROPSAV du 5 mai 2017, en ligne sur l'internet DRAAF.</p> <p>Les GDS demandent la conduite à tenir suite à ces dérogations. Les avis du CROPSAV peuvent être concrétisés au niveau départemental par l'intégration des mesures dans l'AP général sur les prophylaxies et dans l'AP transhumance ou par un AP spécifique .</p> <p>Pour les dérogations concernant les manades et ganaderias, non prévues par l'AM, un groupe de travail national est en cours avec un projet de modification de l'arrêté (inclusion des races à faibles effectifs ou avec spécificité), mais il n'y a pas de calendrier prévu. Le SRAL indique que, dans le département 13, également concerné par les manades et ganaderias, un arrêté préfectoral a d'ores et déjà été pris après avis favorable de leur CROPSAV (cet arrêté sera transmis par le SRAL aux DD'CS'PP concernés). Par ailleurs, un groupe de travail GDS France travaille sur la compartimentation : faire reconnaître le statut d'animal vacciné pour les races à faible</p>

Sujet	Compte-rendu
	<p>effectif.</p> <p>Les points d'étape de cette stratégie régionale et de ses effets seront rendus en CROPSAV annuel.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le SRAL présente les décisions du groupe de travail sur les ateliers d'engraissement dérogatoires. Les pratiques d'autorisation étaient variables entre les départements et le GT a abouti à une harmonisation des conditions de délivrance de l'autorisation de l'atelier engraissement entre les 13 départements d'Occitanie, comprenant : <ul style="list-style-type: none"> - une visite annuelle - la notion de séparation stricte (bâtiments complètement/partiellement fermés, pâtures...) est laissée à la responsabilité de la DDecPP. - ASDA jaune obligatoirement pour les ateliers dérogatoires à la prophylaxie - pour le bâtiment dédié, la définition réglementaire de l'arrêté IBR est à respecter et implique une obligation d'avoir un bâtiment fermé. <p>La FRGDS MP présente les actions mises en place et prévues par l'OVS, notamment la communication (flyers, réunions) engagée sur les nouvelles mesures. (cf diaporama). L'état des lieux des statuts sanitaires des cheptels et la gestion des non-conformités sont également présentés.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communication auprès des éleveurs et vétérinaires : plaquettes IBR reprenant les mesures ; lettre d'information aux éleveurs et aux vétos (au niveau ex-LR ± MP). Publication internet des dérogations et spécificités départementales. <p>Courriers type harmonisés au niveau régional,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour les ateliers en assainissement sans positif, l'objectif est qu'ils soient qualifiés avec la prochaine prophylaxie, soit en cours d'acquisition, soit officiellement indemne. - Gestion des non conformes : initiatives départementales. <p>Non conforme pour non vaccination, courrier par la DDecPP efficace, contravention (modèle PV de l'Aude).</p> <p>Un état des lieux des non-conformités autres sera réalisé après la mise en œuvre effective de la première campagne.</p> <p>Le choix du vaccin (délétés ou non) est laissé à l'éleveur</p>
<p>Nouvelle organisation et projets du GTV Occitanie (FRGTV)</p>	<p>Cf diaporama</p> <p>Formations pour les vétérinaires :</p> <p>Apiculture : B.A.-BA 28 juin + une formation approfondie en septembre. Ces formations sont à destination des vétérinaires.</p> <p>Antibiorésistance / antibiothérapie : 10 et 11 octobre 2017, session d'une journée à Toulouse et à Montpellier.</p> <p>Ces journées sur l'antibiothérapie sont à destination des vétérinaires mais sont également ouvertes à la DRAAF, DDecPP et laboratoires.</p>

Sujet	Compte-rendu
	<p>Des travaux d'identification et de désignation de référents vétérinaires régionaux sur plusieurs thématiques sont en cours D'ici septembre au moins 3 référents par production bv/ov/pc/aviaire seront désignés.</p> <p>Des rencontres départementales sont organisées entre l'animateur de la FRGTV et les partenaires départementaux pour définir les attentes, les problèmes et exposer les projets.</p>
<p>Perspectives des missions déléguées dans le cadre de la nouvelle région Occitanie</p>	<p>Cf diaporama</p> <p>La FRGDS MP présente le calendrier de fusion et les projets des 2 OVS.</p> <p>Pour la fusion, le rapprochement des systèmes de management par la qualité SMQ est le chantier le plus lourd. Le calendrier reste à affiner et à valider par les présidents des FRGDS, sachant que des négociations sont en cours entre GDS France et le COFRAC pour permettre la fusion d'OVS sans suspension d'accréditation.</p> <p>Le SRAL rappelle qu'il n'y a pas de dossier de reconnaissance à déposer en cas de fusion conformément au décret 2016-111 du 05/02/2016.</p> <p>Le SRAL rappelle qu'une demande d'accélération de la fusion des OVS avait été faite par le CROPSAV Occitanie du 5 mai 2017.</p> <p>Le SRAL présente le projet d'harmonisation de la délégation de la prophylaxie de la brucellose des petits ruminants. Les modalités d'indemnisation de la délégation de la prophylaxie de la brucellose des petits ruminants ne sont pas définies au niveau national. En région ex-LR, les modalités ont été harmonisées entre les départements en 2013, avec une convention régionale pour les 5 départements mentionnant ces modalités. En ex-région MP, les conventions sont gérées au niveau départemental avec a priori des modalités d'indemnisation variables. Le projet lancé sur la gestion de la prophylaxie de la brucellose des petits ruminants a notamment pour objectif de faire un état des lieux des modalités d'indemnisation et des propositions d'harmonisation. Ces propositions seront discutées avec les DDecPP puis avec les OVS. Au cours de l'été, un état des lieux régional des mesures définies dans les conventions départementales sera fait par le SRAL (Jill-Léa RAMASSAMY).</p>